



Nations Unies

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Stratégie

Table des matières

1. Introduction

- a) Restauration, conservation et utilisation durable des ressources naturelles
- b) Rôle des États membres de l'Organisation des Nations Unies

2. Vision et théorie du changement

- a) Obstacles
- b) Axes

3. Mise en œuvre

- a) **Axe I** : créer un mouvement mondial
 - Faciliter la collaboration
 - Définir un impératif de restauration fondé sur des valeurs
 - Mobiliser les individus
 - S'associer à la jeunesse
 - Travailler avec les enseignants
 - Présenter les emblèmes et les lauréats
 - Poser les fondations de l'après-2030.
- b) **Axe II** : obtenir des soutiens politiques
 - Mobiliser les chefs d'État et les autres décideurs
 - Instaurer des dialogues intersectionnels
 - Débloquer et réorienter les financements
- c) **Axe III** : renforcer les capacités techniques
 - Mettre la science et la technologie au service de la restauration des écosystèmes
 - Encourager et accélérer les interventions sur le terrain
- d) **Mécanismes de gestion**
 - Structures de gouvernance
 - Financement
 - Suivi des progrès réalisés



UNITED NATIONS DECADE ON
**ECOSYSTEM
RESTORATION**
2021-2030

ONU 
programme pour
l'environnement



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Résumé analytique : la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Cette stratégie est le fruit d'une consultation ouverte et inclusive d'envergure internationale qui s'est déroulée en 2019 et 2020. Elle sera régulièrement adaptée et orientera la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies par toutes les parties prenantes dans un esprit de partenariat, d'inclusion et d'action concertée.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour but de mettre fin à la pauvreté, de préserver la biodiversité, de lutter contre le dérèglement climatique et d'améliorer les moyens de subsistance de tous les êtres humains, partout dans le monde. Cette ambition, résumée en 17 objectifs de développement durable (ODD), ne pourra être réalisée que si les écosystèmes cessent de se dégrader et si l'on entreprend de les restaurer sur toute la planète, soit une surface immense de plusieurs centaines de millions d'hectares. Des centaines de milliers d'initiatives de restauration des écosystèmes sont nécessaires aux quatre coins du monde pour parvenir à une restauration de cette ampleur. Or, à l'heure actuelle, les soutiens politiques et les capacités techniques manquent, dans le secteur public comme dans le secteur privé, pour investir dans ces initiatives. Ces investissements contribueraient pourtant à la réalisation des ODD, et ils produiraient également des retombées économiques considérables qui permettraient de se relever de la pandémie de COVID-19. En outre, ils apporteraient davantage de résilience sociale, économique et écologique. D'après les données fournies par des écosystèmes variés, chaque dollar consacré à la restauration pourrait engendrer entre trois et soixante-quinze dollars de bénéfices économiques grâce aux biens et services produits. Les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont donc décidé d'instaurer une Décennie pour la restauration des écosystèmes afin de réaliser ces bénéfices et de veiller à ce que des écosystèmes sains jouent un rôle décisif dans l'atteinte des ODD d'ici à 2030. Cette Décennie des Nations Unies inspirera et soutiendra les gouvernements, les entités des Nations unies, les organisations non gouvernementales, la société civile, les enfants et les jeunes, les entreprises du secteur privé, les peuples autochtones, les exploitants agricoles, les groupes de femmes, les populations locales et les individus du monde entier, qui voudront collaborer ou acquérir les compétences requises pour créer et mettre en œuvre avec succès des initiatives de restauration à travers le monde. Ce soutien pourra prendre différentes formes : la promotion d'un mouvement mondial axé sur la restauration ; l'élaboration de cadres législatifs et stratégiques visant à encourager la restauration ; la mise au point de mécanismes de financement novateurs pour financer les opérations sur le terrain ; la définition d'un impératif fondé sur des valeurs pour préserver ou restaurer la nature et pour prendre soin d'elle ; la réalisation de recherches en sciences sociales et naturelles sur la restauration en milieu terrestre, dulçaquicole, estuarien et marin ; le suivi des progrès mondiaux en matière de restauration ; et le renforcement des capacités techniques des spécialistes de la restauration à l'échelle internationale. La Décennie des Nations Unies se terminera en 2030. Toutefois, la plateforme qu'elle entend créer permettra aux sociétés du monde entier de donner à leurs relations avec la nature une trajectoire nouvelle pour les siècles à venir. Cette trajectoire devrait comporter différents axes : le caractère central de la nature pour toute la société ; la restauration d'écosystèmes sur des centaines de millions d'hectares, ce qui offrira de nouveaux moyens de subsistance pour des millions de foyers ; les droits de la personne, en s'attachant plus particulièrement à l'équité de genre, aux jeunes, aux populations locales, aux peuples autochtones et aux générations futures, en raison de leur place centrale dans les initiatives de restauration ; les chaînes d'approvisionnement et les habitudes de consommation mondiales, qui évolueront pour protéger, gérer durablement et restaurer la nature ; la recherche scientifique à long terme, qui sera utilisée pour guider les initiatives de restauration ; et la valeur de la nature, qui deviendra un pilier fondamental des systèmes nationaux permettant d'évaluer le bien-être économique.



1. Introduction

a) Restauration, conservation et utilisation durable des ressources naturelles

1. Le 1^{er} mars 2019, par l'adoption de la résolution 73/284, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2021-2030 « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes » (ci-après la « Décennie des Nations Unies »). La Décennie des Nations Unies vise principalement à *prévenir, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes de la planète*, c'est pourquoi toutes les initiatives menées dans ce cadre auront pour double objectif de protéger et de restaurer lesdits écosystèmes. Le contexte social, économique et écologique local de chaque initiative définira l'équilibre nécessaire à la conservation et la restauration dans un cadre donné. Cet équilibre peut être atteint plus facilement lorsque l'aménagement intégré du territoire est axé sur le respect des droits et si les parties prenantes sont informées de tous les avantages liés à la conservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles au sein des écosystèmes locaux. Quel que soit le contexte dans lequel le terme « restauration » est employé dans le texte ci-dessous, il fait référence au type de planification et aux actions qui s'ensuivent au sein des écosystèmes concernés.

2. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies, la restauration des écosystèmes inclut un vaste ensemble d'activités contribuant à la protection des écosystèmes intacts et au rétablissement de ceux qui sont dégradés¹. Ces activités sont axées, entre autres, sur l'augmentation des réserves de carbone organique dans les terres agricoles, l'augmentation des réserves halieutiques dans les zones de surpêche, l'assainissement des sites pollués, la révision des processus écologiques, la restauration de la biodiversité et la conservation de la faune et de la flore pouvant contribuer au processus de restauration. L'ampleur de ces activités peut varier d'une centaine de mètres à des milliers de kilomètres, en fonction des écosystèmes et des acteurs de la société impliqués. En augmentant l'approvisionnement et la qualité des services écosystémiques, la restauration des écosystèmes permet, de manière cruciale et sur le long terme, d'obtenir les résultats escomptés relatifs aux priorités nationales en matière de développement durable. La résolution souligne le rôle majeur joué par les nombreux avantages issus de ce processus dans la réalisation des objectifs du Programme du développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie des Nations Unies qui y est associée, parmi lesquels il est possible de citer l'élimination de la pauvreté, la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance pour tous et partout. En effet, la restauration et la conservation efficaces et durables des écosystèmes peuvent véritablement contribuer à chacun des 17 ODD² dans les zones agricoles, les montagnes, les forêts, les océans et les zones humides et côtières du monde entier. La restauration des écosystèmes soutient notamment la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD 15) en améliorant la qualité et les zones d'habitation des espèces sauvages. En retour, ces avancées relatives aux habitats permettront aux populations d'atténuer les conséquences des changements climatiques et de s'y adapter (ODD 13), et participeront également à l'amélioration de la santé des populations en milieux ruraux et urbains (ODD 3 et 11) ainsi qu'à l'augmentation de l'approvisionnement en eau propre (ODD 6) et en alimentation issue de systèmes durables (ODD 2 et 12). Conformément aux principes d'égalité des genres et de justice réparatrice³, les investissements destinés à la restauration fourniront en outre un accès à de meilleures perspectives d'emploi et sources de revenus (ODD 1, 5, 8, 10 et 16). Ils auront également des retombées bénéfiques sur les collaborations intersectionnelles, l'innovation et les apprentissages relatifs à l'utilisation des biens et services écosystémiques (ODD 4, 7, 9 et 17). L'ensemble de ces effets soutiendront les pays dans la résolution des conflits liés aux ressources naturelles et permettront aux communautés d'éviter de migrer en raison de ces conflits. Enfin, s'inscrivant en droite ligne avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réalisation des droits humains pour tous – y compris les communautés locales et les peuples autochtones vivant au sein des nombreux écosystèmes concernés par la conservation et la restauration – sera le maître-mot de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies.

1 Gann et al. 2019. « International principles and standards for the practice of ecological restoration ». Deuxième édition. *Restoration Ecology*, DOI : 10.1111/rec.13035. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ser.org/page/SERStandards/International-Standards-for-the-Practice-of-Ecological-Restoration.htm>. L'expression « écosystèmes dégradés » fait référence aux écosystèmes terrestres, dulçaquicoles et marins qui ont été convertis ou modifiés, y compris dans les environnements urbains ou agricoles. Le terme « rétablissement » englobe les procédés et les composantes biotiques et abiotiques.

2 Groupe international d'experts sur les ressources. 2019. *La restauration des terres comme moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable. Une réflexion du Groupe international d'experts sur les ressources*. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi (Kenya).

Collaboration relative à l'évaluation de la dégradation des terres de l'IPBES. 2018. *Assessment Report on Land Degradation and Restoration*. Bonn : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/assessment-reports/ldr>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 2019. *Changement climatique et terres émergées. Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*.

3 Hill, G., Kolmes, S., Humphreys, M., McLain, R. et Jones, E. T. 2019. « Using decision support tools in multi-stakeholder environmental planning: restorative justice and subbasin planning in the Columbia River Basin. » *Journal of Environmental Studies and Sciences*, vol. 9, p. 170-186. Disponible à l'adresse suivante : <https://link.springer.com/article/10.1007/s13412-019-00548-x>

3. La Décennie des Nations Unies occupe également une place stratégique pour contribuer au relèvement économique mondial à la suite de la pandémie de COVID-19. Les investissements engagés dans la restauration de grande ampleur des écosystèmes ont été documentés dans le but de générer davantage de moyens de subsistance par dollar dépensé en comparaison à d'autres secteurs, tels que les transports et la construction d'infrastructures, et de produire des retombées économiques intéressantes sur le long terme⁴. L'un des rôles capitaux de la Décennie des Nations Unies sera, par conséquent, d'insister sur les perspectives de création d'emplois et de production de revenus en lien avec la restauration des écosystèmes auprès des décideurs et de leur fournir les informations nécessaires pour en tirer profit.

Rôle des États membres de l'Organisation des Nations Unies

4. Les États membres des Nations Unies se sont engagés à honorer la résolution prévoyant de soutenir la Décennie des Nations Unies et ont suscité un nouvel élan mondial en faveur des efforts de restauration des écosystèmes. Cette stratégie consiste notamment à intensifier les efforts de restauration des écosystèmes actuellement déployés, à sensibiliser à l'importance de la conservation et de la restauration et à établir des synergies entre l'agriculture, le développement urbain et les initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes. Grâce à cette aide, la Décennie des Nations Unies devra contribuer à la réalisation des ODD, mais aussi des objectifs de l'Accord de Paris adoptés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des cibles visant la neutralité en matière de dégradation des terres soutenues par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). La Décennie des Nations Unies visera en outre l'atteinte des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 adopté en vertu de la Convention sur la diversité biologique, et l'objectif du Défi de Bonn consistant à restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées. Les objectifs d'autres accords internationaux en lien avec la conservation et la restauration des écosystèmes seront également soutenus par ces activités. Il est par exemple possible de citer la Convention du patrimoine mondial, la Convention de Ramsar, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers) en lien avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et les conventions concernant les mers régionales. Les efforts entrepris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes viendront compléter les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est fondée sur le modèle des décennies des Nations Unies précédentes telles que la Décennie pour la diversité biologique (2011-2020) et la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020). Ces initiatives seront mises en œuvre grâce à la coordination des mécanismes établis par les organismes principaux de la Décennie des Nations Unies (voir la section relative aux structures de gouvernance ci-dessous).

5. En vertu de la résolution et en soutien à la Décennie des Nations Unies, il est demandé aux États membres de réaffirmer leur volonté politique, de mobiliser des ressources, de renforcer les capacités, d'intégrer la restauration des écosystèmes dans les politiques et plans nationaux, de mettre en application des programmes de protection et de restauration des écosystèmes et d'entreprendre des recherches scientifiques collaboratives. L'approche stratégique et les activités proposées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies ont été approfondies de mars 2019 à mars 2020, à l'issue d'un processus de consultation réunissant des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, le secteur privé, les milieux universitaires, des organismes de jeunesse, des organismes confessionnels ainsi que les secrétariats des Conventions de Rio. Les consultations ont été tenues à l'occasion d'engagements pris en marge des Conventions de Rio5 mais également à l'occasion d'ateliers, de réunions et de conférences téléphoniques. Ce document stratégique s'appuie sur les informations recueillies à l'occasion de ces consultations et sur près de 2 000 commentaires formulés à l'égard de la proposition de stratégie (publiée sur le site Internet de la Décennie des Nations Unies en mars 2020) par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les universités, les groupes de recherche, la société civile, les groupes de peuples autochtones, les groupes de défense des droits humains, les organismes de jeunesse et les particuliers. La stratégie s'articule autour de trois étapes : dans un premier temps, l'objectif est d'encourager une nouvelle approche vis-à-vis du développement national, en plaçant la restauration des écosystèmes au cœur de la planification du développement et des investissements pour, ensuite, stimuler la participation large et représentative au sein des initiatives de restauration, y compris des peuples autochtones, des agriculteurs, des organismes locaux et des leaders traditionnels. Enfin, il s'agit d'inspirer les parties prenantes, partout dans le monde, à contribuer à la réussite de la Décennie des Nations Unies à l'aide d'activités de restauration de petite et de grande échelle.

4 BenDor, T., Lester, T. W., Livengood, A., Davis, A. et Yonavjak, L. 2015. « Estimating the size and impact of the ecological restoration economy. » *PloS one* 10, e0128339. Disponible à l'adresse suivante : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0128339>
BenDor, T. K., Livengood, A., Lester, T. W., Davis, A. et Yonavjak, L. 2015. « Defining and evaluating the ecological restoration economy ». *Restoration Ecology*, vol. 23, p. 209-219. Disponible à l'adresse suivante : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/rec.12206>
Nielsen-Pincus, M. et Moseley, C. 2013. « The economic and employment impacts of forest and watershed restoration. » *Restoration Ecology*, vol. 21, p. 207-214. Disponible à l'adresse suivante : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1526-100X.2012.00885.x>
Kellon, C. P. et Hesselgrave, T. 2014. « Oregon's restoration economy: how investing in natural assets benefits communities and the regional economy. » *SAPIENS : Surveys and Perspectives Integrating Environment and Society*, vol. 7, no 2. Disponible à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/sapiens/1599>

5 Plus de 25 ateliers/événements axés sur la stratégie de la Décennie des Nations Unies ont été organisés ; plus de 150 individus ont été consultés par appel Skype ou à l'occasion de réunions physiques et plus de 50 organisations ont été mobilisées.



2. Vision et théorie du changement

a) Une trajectoire nouvelle pour le XXI^e siècle

6. La vision globale de la Décennie des Nations Unies est un monde dans lequel – pour la santé et le bien-être de toutes les espèces vivant sur Terre et des générations futures – la relation entre les êtres humains et la nature a été rétablie, les zones d'écosystèmes sains sont à la hausse et où un terme a été mis aux pertes, à la fragmentation et à la dégradation des écosystèmes.

Trois objectifs principaux étayent cette vision :

- optimiser les engagements mondiaux, régionaux, nationaux et locaux et les actions pour prévenir, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes ;
- améliorer notre compréhension des nombreux avantages liés à une restauration efficace des écosystèmes ;
- faire usage de cette connaissance dans nos systèmes éducatifs et dans l'intégralité des processus décisionnels des secteurs public et privé.

En réalisant ces objectifs, la Décennie des Nations Unies aidera les sociétés du monde entier à se lancer sur une nouvelle trajectoire écologique, économique et sociale pour et par-delà le reste du XXI^e siècle. Prévoir un tel échéancier est essentiel étant donné que les initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes s'inscrivent naturellement sur le long terme et s'étendent ainsi sur de nombreuses générations. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies, le travail sera mené en étroite collaboration avec les partenaires mettant en place des plateformes et des programmes censés se poursuivre après 2030.

7. La dimension écologique de la nouvelle trajectoire du XXI^e siècle donnera lieu à la restauration de nombreux écosystèmes, permettant, par la même occasion, de fournir des biens et des services aux générations actuelles. La Décennie contribuera ainsi à la conservation de la biodiversité en elle-même, mais aussi dans l'intérêt des générations futures. La dimension économique de la trajectoire posera les conditions d'une restauration économique nouvelle grâce à des investissements dans la restauration d'écosystèmes à l'échelle de centaines de millions d'hectares. Une telle restauration encouragera la création de dizaines de millions de nouveaux emplois qui, à leur tour, généreront d'importants rendements économiques sur les capitaux investis. Ces conditions contribueront au redressement de l'économie mondiale fragilisée par les répercussions de la pandémie de COVID-19. Enfin, la dimension sociale de la trajectoire assurera l'adhésion complète et bienveillante aux principes des droits humains dans le cadre de la nouvelle économie restaurative. Toutes les décisions sur l'utilisation des ressources naturelles (dans les environnements urbains, périurbains, industriels, ruraux et marins) et s'inscrivant sur le long terme seront mises en application en toute transparence et en incluant les parties prenantes, lesquelles seront pleinement informées de leurs droits et sensibilisées aux avantages issus de la conservation et de la restauration pérennes des écosystèmes. Dans les sites où des projets de restauration sont mis en œuvre, les avantages économiques ainsi générés devront être répartis de manière équitable et dans le respect des droits, tout particulièrement avec les tranches de populations ayant été marginalisées par le passé en raison de leur genre, origine ou appartenance ethnique, âge, nationalité ou statut économique. Le régime foncier et les droits des peuples autochtones auront une importance capitale étant donné que ces derniers sont présents sur de nombreux sites pouvant bénéficier de projets de restauration, sans aucune sécurité quant à la propriété.

b) Obstacles

8. Pour parvenir à concrétiser la vision de la Décennie des Nations Unies et pour mettre en place les conditions de la nouvelle trajectoire de la relation entre les êtres humains et la nature tout au long du XXI^e siècle, les parties prenantes du monde entier, représentant l'intégralité des secteurs économiques, devront collaborer et entreprendre de multiples activités variées. Le nombre d'interactions collaboratives et d'activités sur le terrain nécessaires à l'élargissement des activités de restauration en vue d'obtenir des retombées significatives à l'échelle mondiale est trop important pour l'organisation et la gestion directes d'une seule initiative. Ainsi, cette stratégie vise à encourager et à soutenir un mouvement participatif d'envergure mondiale et à l'initiative de pairs, organisé et coordonné en autonomie et de manière décentralisée, mais respectant des principes directeurs clairs relatifs aux activités de protection et de restauration des écosystèmes adaptées.

9. La Décennie des Nations Unies devra surmonter six premiers obstacles pour encourager la création d'un mouvement mondial qui promeut et met en œuvre la restauration des écosystèmes à grande échelle. Ces obstacles ont trait à la sensibilisation du public, à la volonté politique, aux cadres politiques et législatifs, aux capacités techniques, aux fonds et à la recherche scientifique.

- Obstacle 1 : la connaissance limitée dans les sociétés à travers le monde i) des effets négatifs considérables de la dégradation des écosystèmes sur le bien-être et sur les moyens de subsistance de milliards d'individus^{6,7} ii) des coûts

6 Collaboration relative à l'évaluation de la dégradation des terres de l'IPBES. 2018. *Assessment Report on Land Degradation and Restoration*. Bonn : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/assessment-reports/ldr>

7 GIEC. 2018. Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

issus de cette dégradation⁸ et iii) des importants avantages que des investissements majeurs dans la restauration des écosystèmes pourraient apporter à la société⁹.

- Obstacle 2 : en dépit des avantages économiques que les investissements dans la restauration représenteraient pour les sociétés, la pression exercée sur les décideurs dans les sphères publique et privée pour investir dans des initiatives de restauration pérenne des écosystèmes est relativement faible en comparaison avec d'autres secteurs tels que la santé, la production manufacturière, l'éducation et la défense.
- Obstacle 3 : le manque relatif de législation, de politiques, de réglementations, d'incitations et de subventions fiscales qui appellent à investir dans des systèmes de restauration et de production de grande ampleur, des chaînes de valeurs et des infrastructures ne dégradant pas les écosystèmes.
- Obstacle 4 : les connaissances techniques et les capacités des gouvernements nationaux, des gouvernements locaux, des ONG locales et des entreprises privées, trop limitées pour créer et mettre en œuvre des initiatives de restauration à grande échelle.
- Obstacle 5 : le faible montant des financements mis à disposition par les sociétés pour investir dans des projets de restauration de grande échelle en raison des risques perçus et/ou réels qui découlent de tels investissements.
- Obstacle 6 : les investissements limités dans la recherche sur le long terme, y compris la recherche dans les domaines des sciences sociales et des sciences naturelles, ayant pour objet d'étude l'innovation comme stratégie d'amélioration des protocoles de restauration.

10. Il existe de nombreux obstacles secondaires à la concrétisation de la vision de la Décennie des Nations Unies, auxquels le mouvement mondial à l'initiative des parties prenantes devra faire face. Il peut s'agir aussi bien de facteurs écologiques, économiques et sociaux intervenant à échelle locale, au sein de sites spécifiques, que de facteurs géopolitiques et d'influences économiques s'exerçant sur les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux. Des exemples des types d'obstacles pouvant potentiellement être rencontrés par les parties prenantes, souvent complexes, corrélés et imbriqués, figurent à l'annexe 1¹⁰. Cette annexe sera enrichie tout au long de la décennie, à mesure que les parties prenantes recensent des obstacles supplémentaires et proposent des approches permettant de maîtriser la grande complexité, d'un point de vue écologique et socioéconomique, de l'influence sur la gestion de millions d'hectares de terres et d'océans à travers le monde¹¹.

c) Axes

11. La stratégie de la Décennie des Nations Unies est de lever les six obstacles majeurs susmentionnés au moyen d'efforts collaboratifs déployés par l'ensemble des parties prenantes en accord avec les trois axes principaux. L'axe I portera sur la création d'un mouvement participatif d'envergure mondiale, à l'initiative de pairs, qui mettra l'accent sur l'élargissement de la restauration. L'axe II s'orientera sur le renforcement de la volonté politique de manière à ce que les dirigeants des secteurs public et privé montrent leur soutien au mouvement mondial et défendent les initiatives de restauration. L'axe III s'attachera à encourager la recherche et le développement à l'origine des compétences techniques nécessaires à la restauration des écosystèmes à grande échelle. La théorie du changement, reprenant les axes et les obstacles susmentionnés, est présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

12. Le premier axe, qui consiste à créer un mouvement mondial, est fondé sur un ensemble d'initiatives et de réseaux locaux, régionaux et mondiaux corrélés (voir les exemples mentionnés à l'annexe 3¹²). L'accent sera mis sur la sensibilisation et le changement de perception quant à la valeur de la restauration des écosystèmes dans les sociétés. Cet axe vise à renforcer la volonté des sociétés du monde entier à restaurer les sites dégradés à grande échelle. Les retombées économiques de la restauration pour les communautés locales seront comparées aux coûts de l'inaction. Une telle restauration pourra être menée à bien par le biais d'investissements uniques dans de vastes territoires de centaines de milliers d'hectares, ou de plusieurs initiatives plus petites qui, ensemble, entraîneront une augmentation considérable de l'approvisionnement en biens et en services écosystémiques dans un site terrestre ou marin donné. L'axe I vise à changer les comportements dans la société qui participent à la dégradation des écosystèmes et font obstacle à leur restauration. Ces comportements existent en dépit des connaissances scientifiques poussées sur i) les répercussions négatives de la dégradation sur le bien-être de la société, ii) les nombreux avantages liés à la restauration des écosystèmes pour les générations actuelles et futures et iii) les interventions requises pour prévenir, enrayer et inverser la dégradation.

8 À l'échelle mondiale, les coûts liés à la dégradation sont immenses, avec une perte de la valeur des services écosystémiques estimée entre 6 300 et 10 600 milliards de dollars des États-Unis par an. Voir l'initiative « Économie de la dégradation des terres » (ELD). 2015. *La valeur des terres : Terres prospères et résultats positifs grâce à une gestion durable des terres*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.eld-initiative.org/fileadmin/pdf/ELD-main-report_french_04_web_72dpi.pdf

9 Initiative « The Economics of Ecosystems and Biodiversity » 2015. TEEB for Agriculture & Food: Towards a global study on the economics of eco-agri-food systems. Genève : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible à l'adresse suivante : http://www.teebweb.org/wp-content/uploads/2013/08/Towards-TEEB-AgFood_15May2015.pdf

10 Toutes les annexes peuvent être consultées dans la version anglaise de la stratégie, disponible à l'adresse suivante : <https://www.decadeonrestoration.org/strategy>

11 Cela se fera notamment par l'adoption d'une approche systémique en vue de gérer les interactions non linéaires et bien souvent incertaines de ces facteurs. Voir par exemple Anand, M. et Desrochers, R. E. 2004. « Quantification of restoration success using complex systems concepts and models. » *Restoration Ecology*, vol. 12, p. 117-123. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.uoguelph.ca/~manand/Papers/AnandEt04.pdf>

12 Toutes les annexes peuvent être consultées dans la version anglaise de la stratégie, disponible à l'adresse suivante : <https://www.decadeonrestoration.org/strategy>

Figure 1. Théorie du changement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Problème : les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ne pourront pas être atteints sans une restauration à grande échelle des terres et des écosystèmes d’eau douce et marins dégradés dans le monde.

Vision : un monde dans lequel, pour la santé et le bien-être de tous les êtres vivants de la planète et des générations futures, le lien entre les êtres humains et la nature a été rétabli en augmentant la superficie des écosystèmes sains et en mettant un terme à leur perte, leur fragmentation et leur dégradation.

Objectifs

1. Optimiser les engagements mondiaux, régionaux, nationaux et locaux ainsi que les actions pour prévenir, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes

2. Améliorer notre compréhension des nombreux avantages liés à une restauration efficace des écosystèmes

3. Faire usage de cette connaissance de la restauration des écosystèmes dans nos systèmes éducatifs et dans l’intégralité des processus décisionnels des secteurs public et privé

Obstacles à la réalisation de la vision :

 Sensibilisation du public

 Volonté politique

 Cadres politiques et législatifs

 Capacités techniques

 Financement

 Recherche scientifique

Pour surmonter ces obstacles et réaliser sa vision, la Décennie des Nations Unies sera orientée autour de trois axes.

Mouvement mondial

- Sensibiliser aux avantages de la restauration des écosystèmes
- Accroître la volonté des sociétés du monde entier d’investir dans la restauration
- Changer les comportements pour réduire la dégradation des écosystèmes
- Mettre en avant les retombées économiques de la restauration de différents écosystèmes
- Soutenir un mouvement mondial décentralisé axé sur la restauration
- Intégrer la restauration dans les systèmes éducatifs du monde entier
- Promouvoir un impératif de restauration fondé sur des valeurs
- Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de financement de la restauration

Volonté politique

- Soutenir les leaders sociaux dans la défense de la restauration des écosystèmes
- Modifier les cadres politiques et législatifs pour promouvoir la restauration
- Faciliter la collaboration et les dialogues intergouvernementaux et intersectoriels en matière de restauration
- Réorienter les subventions traditionnellement allouées aux énergies fossiles, à l’agriculture, à la sylviculture et à la pêche au profit de la conservation et de la restauration des écosystèmes

Capacités techniques

- Promouvoir et renforcer les capacités des secteurs concernant :
- l’élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le maintien des initiatives de restauration des écosystèmes
 - la réalisation de recherches scientifiques à long terme sur la mise en œuvre des initiatives de restauration des écosystèmes et leurs avantages
 - la synthèse des enseignements tirés des initiatives de restauration des écosystèmes existantes
 - la prise en compte du savoir des populations autochtones et des pratiques traditionnelles dans le cadre des initiatives de restauration des écosystèmes
 - l’application du principe de consentement éclairé, libre et préalable dans le cadre des initiatives de restauration des écosystèmes

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes encouragera le développement d’une culture mondiale de la restauration à travers laquelle des initiatives de restauration seront lancées et déployées à plus grande échelle partout dans le monde.

13. Une plateforme numérique sera mise en place par l’équipe principale de la Décennie des Nations Unies dans le cadre du premier axe qui prévoit : des appels à l’action ciblés pour changer la perception des sociétés de la nécessité de restaurer les écosystèmes ; la transmission d’informations parmi les parties prenantes, qu’il s’agisse de la recherche, de la mise en pratique ou de la politique ; l’apprentissage entre pairs et le partage d’expériences ; la création d’une plateforme pour permettre aux acteurs de la restauration (individus, groupes et communautés, et tout particulièrement les peuples autochtones, les agriculteurs, les femmes et les jeunes) de tisser des liens et de se rapprocher des investisseurs, du grand public et des bailleurs de fonds ; un recueil de bonnes pratiques s’appliquant à différents écosystèmes ; des orientations pour renforcer la résilience

des écosystèmes restaurés face aux changements climatiques¹³, ainsi qu'un suivi des initiatives, actuelles et passées, de restauration des écosystèmes à travers le monde. Des actions supplémentaires dans le cadre de l'axe I concernent l'éducation, les investissements, les désinvestissements, les plans d'activités et les chaînes de valeurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en collaboration avec d'autres partenaires, facilitera l'introduction de projets de restauration dans l'éducation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur) à travers ses programmes d'éducation en vue du développement durable (EDD). Par le biais du nouveau cadre « EED pour 2030 », les gouvernements, les écoles, les éducateurs, les jeunes, les leaders traditionnels et les communautés seront encouragés à intégrer la restauration des écosystèmes dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, y compris dans l'éducation communautaire, de tous les individus, quel que soit leur âge. Les investissements dans la restauration des écosystèmes seront encouragés par la collaboration avec le secteur financier dans le but de mettre sur pied des mécanismes financiers, y compris des fonds à impact d'envergure locale et mondiale, des systèmes de microfinance, des lignes de crédit bancaire, des systèmes de paiement incitatif, des partenariats public-privé, des lignes budgétaires de l'État (nationales et infranationales), des mécanismes de microfinancement, des obligations vertes, des options bancaires durables mises à la disposition du grand public ainsi que des projets officiels d'assistance au développement. Des appels à l'action en faveur du désinvestissement de projets dégradant les écosystèmes seront détaillés et diffusés sur la plateforme numérique. Les plans d'activités susceptibles d'être financés et les chaînes de valeur facilitant la restauration des écosystèmes seront également développés et soutenus.

14. L'axe II aidera, entre autres, les chefs d'État, les ministres, les dirigeants de départements gouvernementaux, les parlementaires, les dirigeants d'entreprise et les propriétaires fonciers à devenir les porte-parole de la restauration dans leur pays respectif. Ainsi, tout en s'appuyant sur la dynamique du mouvement mondial instaurée dans le premier axe, la volonté politique en faveur de la restauration des écosystèmes sera renforcée. Les ministères des finances et de la programmation seront particulièrement investis dans l'axe II, sous l'influence des organismes partenaires de la Décennie des Nations Unies et de l'équipe principale, en vue d'introduire la restauration au sein des budgets nationaux, des plans de développement et de leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques (y compris les contributions déterminées au niveau national). Les possibilités d'investissement dans la restauration des écosystèmes pour aider les pays à redresser leur économie fragilisée par les répercussions de la pandémie de COVID-19 seront mises en avant par ces engagements. Seront également fournies des informations sur le nombre de moyens de subsistance générés par million de dollars des États-Unis investi et sur les retombées économiques intéressantes. Un autre aspect important de cet axe consistera, pour les partenaires de la Décennie des Nations Unies, à travailler avec les ministères et les départements des secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie, de l'extraction minière, de l'industrie, des infrastructures, du tourisme, du développement économique et de la réduction des risques de catastrophe en vue de modifier les cadres législatifs, réglementaires et politiques de manière à ralentir la fragmentation et la dégradation des écosystèmes et encourager leur restauration à grande échelle.

15. Des discussions sur la restauration des écosystèmes seront encouragées par l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies et ses partenaires dans le cadre de l'axe II. Ces discussions mettront l'accent sur les interventions nécessaires au lancement de la restauration dans un pays donné, seront intersectorielles et auront lieu au sein des gouvernements. Elles impliqueront les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé. Ces dialogues mettant en lien les organismes locaux et les décideurs nationaux permettront d'aborder des sujets tels que i) la nouvelle orientation des investissements et des subventions dans les combustibles fossiles, l'agriculture, l'extraction minière, la sylviculture et la pêche pour protéger et restaurer les écosystèmes¹⁴, ii) le soutien aux petites entreprises qui encouragent la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes, iii) l'établissement de systèmes de propriété foncière adaptés aux écosystèmes terrestres, dulçaquicoles et marins, iv) l'instauration d'une justice réparatrice, v) le respect des droits humains au sein des initiatives de restauration des écosystèmes, vi) l'introduction d'une législation et de politiques pour attirer les investissements dans les projets de restauration et, enfin, vii) l'inclusion de données sur la restauration des écosystèmes au sein des systèmes nationaux de comptabilité.

16. L'axe III, à savoir le renforcement des capacités techniques, s'attellera à fournir les meilleures méthodes disponibles pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et pérenniser les initiatives de restauration des écosystèmes aux institutions et aux acteurs intervenant dans ce domaine partout dans le monde. L'objectif sera d'utiliser les mécanismes institutionnels adéquats pour déployer des initiatives de restauration des écosystèmes à plus grande échelle, partout dans le monde, en renforçant le rôle de la science, des savoirs autochtones et des pratiques traditionnelles et en appliquant les bonnes pratiques et connaissances techniques. De nombreuses disciplines seront mobilisées par l'équipe principale et les partenaires de la Décennie des Nations Unies de manière à surmonter les obstacles socioéconomiques et écologiques actuels qui entravent un tel élargissement (des exemples figurent à l'annexe 2¹⁵). La plateforme numérique consacrée à la Décennie des Nations Unies offrira un accès aux outils de suivi et d'évaluation existants permettant de réaliser des études de référence, de vérifier des données, d'entreprendre des recherches primaires, de mettre en place une gouvernance multipartite des sites et de créer des protocoles de restauration des écosystèmes spécifiques aux sites. Le renforcement des capacités relatives aux déploiement à grande échelle d'initiatives de restauration des écosystèmes sera également proposé par les parties prenantes à un large éventail de parties prenantes, entre autres, les acteurs de la restauration, les utilisateurs des terres, les titulaires de droits, les politiciens, les enseignants, les professeurs d'université, les chercheurs, les peuples autochtones, les agriculteurs, les groupes de femmes, les formateurs communautaires locaux, les responsables gouvernementaux et les jeunes.

13 De manière à ce que les systèmes d'interactions d'individus avec la nature puissent être gérés et adaptés de manière optimale en fonction des perturbations soudaines, de l'incertitude et des changements. Voir, par exemple, Schoon, M. et Van der Leeuw, S. 2015. « The shift toward social-ecological systems perspectives: insights into the human-nature relationship. » *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, p. 166-174. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/journal-natures-sciences-societes-2015-2-page-166.htm>

14 La Décennie des Nations Unies, au même titre que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sera réalisée conformément aux droits et aux obligations des États en accord avec le droit international. On observe que, bien que les investissements et les subventions dépendent invariablement des décisions nationales, leurs répercussions peuvent faire sentir leurs effets partout dans le monde et ainsi compromettre la réalisation des ODD. Les effets des investissements et des subventions sur les écosystèmes dans le contexte de la Décennie des Nations Unies seront les garants de l'évaluation et des discussions sur les scènes internationales, régionales et nationales.

15 Toutes les annexes peuvent être consultées dans la version anglaise de la stratégie, disponible à l'adresse suivante : <https://www.decadeonrestoration.org/strategy>



3. Mise en œuvre

17. La Décennie des Nations Unies comprendra deux échelons de mise en application. Le premier échelon inclut les activités mises en place par l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies et les organisations partenaires pour encourager et soutenir un mouvement mondial qui donne une impulsion et de l'ampleur aux initiatives de restauration à travers le monde. En tant que principaux organismes des Nations Unies encadrant la Décennie des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mettront en place une équipe principale ayant pour mission de i) développer la plateforme numérique, ii) partager l'information, iii) créer des synergies au sein des initiatives de restauration en rapprochant les parties prenantes, iv) promouvoir les dialogues intersectoriels, y compris avec les leaders sociaux, les personnes d'influences et les décideurs, v) rassembler et analyser les informations sur les leçons tirées des initiatives de restauration, vi) développer des instruments de financements pour la restauration, vii) travailler avec les organisations partenaires pour encourager les synergies entre la restauration des écosystèmes et les ODD, viii) mettre en place des mécanismes de coordination avec les secrétariats des trois conventions de Rio et d'autres conventions et décennies des Nations Unies pertinentes et, enfin, ix) suivre et évaluer les initiatives de restauration à l'échelle mondiale. La taille de l'équipe principale dépendra de la disponibilité des financements. Étant donné la taille et la visée mondiale limitée de l'équipe, celle-ci ne sera pas directement impliquée dans la mise en œuvre de la restauration. Son rôle sera plutôt d'encourager et de faciliter la collaboration des diverses parties prenantes au sein du mouvement mondial, de mobiliser des fonds et de fournir des informations pour permettre aux parties prenantes d'entreprendre leurs propres activités dans le cadre de leur contribution à la vision de la Décennie des Nations Unies.

18. Les activités autogérées des parties prenantes de la Décennie des Nations Unies représentent la deuxième étape de sa mise en œuvre. Elles serviront de fondements pour l'établissement d'une économie mondiale de restauration et d'une nouvelle trajectoire redéfinissant le lien entre les êtres humains et la nature au XXI^e siècle. L'annexe 2 présente un aperçu des activités proposées par les parties prenantes à l'occasion de l'élaboration de la stratégie de la Décennie des Nations Unies. Une stratégie de communication expliquera comment l'équipe principale mobilisera les partenaires. Pendant la réalisation de la Décennie des Nations Unies, les activités énumérées à l'annexe 2 seront développées plus avant ; les responsabilités et les rôles seront définis de manière participative et présentés dans le cadre d'un plan de mise en œuvre. Avant tout, l'ensemble des activités promues par la Décennie des Nations Unies seront conformes aux priorités nationales. Les nombreuses parties prenantes qui devraient être impliquées dans les activités du second échelon de la mise en œuvre comprennent des organismes des Nations Unies, des fournisseurs de ressources, des gouvernements (agissant aux niveaux national, infranational et local), des organismes œuvrant en faveur de la conservation et d'autres ONG, des entreprises du secteur privé, des institutions d'enseignement, la société civile, des écoles, des groupes de femmes, des groupes confessionnels, des groupes de peuples autochtones, des groupes de jeunesse, des groupes d'agriculteurs, des associations d'utilisateurs des terres, des organismes de titulaires de droits ainsi que des millions d'individus intervenant en dehors des organisations formelles.

19. À l'occasion des consultations sur la Décennie des Nations Unies, un grand nombre d'organismes des Nations Unies, de fournisseurs de ressources et de banques multilatérales de développement ont fait part d'un engagement ferme à contribuer, de manière significative, à la concrétisation de la vision en proposant de nouvelles initiatives ou en plaçant des initiatives existantes sous leur égide. Il est par exemple possible de citer les secrétariats de la Convention de Rio et de la Convention sur les mers régionales, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'UNESCO, le Forum mondial sur les paysages, le Forum économique mondial, la Banque mondiale, l'Institut des ressources mondiales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En plus de la direction de l'équipe principale, le PNUE et la FAO aligneront leurs activités actuelles et futures relatives à la restauration des écosystèmes avec celles de la Décennie des Nations Unies. Un intérêt considérable a en outre été porté par le secteur privé en soutien aux objectifs de la Décennie des Nations Unies.

20. De nombreuses activités à mettre en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies seront élaborées à partir d'initiatives passées et présentes telles que le Défi de Bonn et les initiatives régionales en découlant. L'une des missions essentielles de l'équipe principale sera d'aider les parties prenantes à identifier de telles initiatives et à soutenir leur déploiement à plus grande échelle de manière à optimiser l'utilisation des ressources tout en évitant les redondances. Une attention particulière devra également être accordée à l'élaboration de nouvelles initiatives, en exploitant les enseignements tirés des initiatives existantes. Toutes les initiatives visant à contribuer à la concrétisation de la vision de la Décennie des Nations Unies seront considérées comme des initiatives participantes. Les populations autochtones, les groupes de femmes, les agriculteurs et les communautés locales devraient être largement représentés dans la plupart des initiatives menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. Ces acteurs sont au cœur de la gestion d'un grand nombre d'écosystèmes dans le monde, c'est pourquoi les partenaires seront invités à les solliciter. L'équipe principale fournira les outils et informations nécessaires pour faciliter leur mobilisation.

21. Les sections 3a à 3c ci-dessous offrent un aperçu des modalités de mise en œuvre des trois axes de la Décennie des Nations Unies et illustrent les initiatives existantes susceptibles de transmettre des enseignements et d'être répliquées ou renforcées. Des initiatives supplémentaires sont présentées à l'annexe 3. Elles prévoient des activités pressenties comme pertinentes pour les parties prenantes ou sélectionnées par ces dernières lors de l'examen en ligne de la stratégie. Les parties prenantes seront invitées à passer l'annexe en revue et à s'appuyer dessus afin de s'assurer qu'aucune initiative pertinente n'est omise.

a) Axe I : créer un mouvement mondial

Faciliter la collaboration

22. L'équipe principale de la Décennie des Nations Unies visera la création d'un mouvement mondial, constitué d'organisations et d'individus unis en faveur de la restauration des écosystèmes. Il convient de souligner qu'une partie des personnes engagées en faveur de la protection et de la restauration des écosystèmes disposent d'un accès limité, voire inexistant, à Internet, aux réseaux de téléphonie mobile et, dans certaines zones, aux radiocommunications. Par conséquent, les partenaires et l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies doivent impérativement concevoir les systèmes qui leur permettront de collaborer efficacement avec ces personnes. Il peut s'agir, par exemple, de peuples autochtones vivant dans des écosystèmes reculés ou de populations défavorisées résidant en milieu rural agricole. À cette fin, les parties prenantes doivent faire preuve d'esprit d'innovation : chaque biotope requiert un plan spécifique, élaboré de manière participative par les acteurs locaux, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales. Bien qu'il soit impossible de dégager les spécificités de chaque plan avant la mise en place de telles collaborations, les principes généraux qui régissent leur élaboration sont bien connus. Ils comprennent, entre autres : les droits humains ; la justice réparatrice par le dialogue, la participation et la redevabilité ; la reconnaissance du fait que l'héritage culturel et naturel est perçu et défini par ceux qui en sont ou en ont été les gardiens ; le consentement libre, préalable et éclairé avant toute modification de l'utilisation d'un territoire ; l'intégration des peuples autochtones, des agriculteurs et des communautés locales à chaque étape de planification et de mise en œuvre ; et la garantie que les bénéficiaires de l'économie de restauration locale sont équitablement redistribués aux personnes marginalisées en raison de leur genre, origine ou appartenance ethnique, âge, nationalité ou statut économique.

23. Outre collaborer avec des personnes n'étant pas régulièrement connectées à Internet et aux réseaux de téléphonie mobile ou radio, les partenaires et l'équipe principale devront chercher à tirer parti des possibilités offertes par les outils numériques et les médias sociaux pour créer un mouvement mondial constitué d'organisations et d'individus unis en faveur de la restauration des écosystèmes. Ce mouvement doit s'appuyer sur les mouvements et initiatives existants axés sur la conservation et la restauration des écosystèmes et les renforcer. Les enseignements tirés des succès récents de nombreux mouvements mondiaux doivent être mis à profit pour organiser le mouvement de manière informelle, à l'initiative de pairs, en mettant l'accent sur les principes de participation, de transparence et de circulation de l'information, ainsi que sur une collaboration accrue et une approche en réseau de la gouvernance et de la prise de décisions¹⁶. Les activités du mouvement doivent être définies et mises en œuvre par ses membres, en veillant à respecter les aspirations, les objectifs et le *modus operandi* du mouvement collectivement convenus. Le mouvement, à l'instar d'autres mouvements mondiaux couronnés de succès, devrait avoir un impact particulièrement important du fait de son caractère spontané, autonome, décentralisé et extensible. Ces nouvelles capacités sont nécessaires pour parvenir à restaurer des centaines de millions d'hectares de paysages terrestres et marins dégradés, partout dans le monde.

24. Les actions que l'équipe principale et les partenaires de la Décennie des Nations Unies doivent entreprendre dans le cadre de l'axe I afin de créer un mouvement mondial sont, entre autres : mettre en place une plateforme numérique, produire et partager des informations, lever des fonds, préparer des appels à l'action, organiser et animer des débats, et inciter des personnes, dans tous les secteurs économiques, à plaider en faveur de la restauration généralisée des écosystèmes. Les sites Internet et les applications (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) faciliteront la diffusion rapide, au sein du mouvement mondial, des informations provenant de nombreuses sources différentes, telles que des chercheurs, acteurs de la restauration des écosystèmes, peuples autochtones, femmes, jeunes et agriculteurs, ainsi que le grand public. Les webinaires permettront de renforcer les connaissances techniques des acteurs du mouvement, par exemple sur les protocoles de restauration adaptés à des écosystèmes spécifiques, et de partager les expériences sur le terrain des parties prenantes. La plateforme numérique, en tant que base de données, permettra de chercher et de classer facilement des informations sur la conception, la mise en œuvre et la pérennisation des activités de restauration en fonction des écosystèmes. Cette plateforme numérique visera à connecter toutes les initiatives et plateformes existantes et pertinentes, et agira en tant que mécanisme fédérateur dans la mesure du possible. Elle mettra également en avant les initiatives de restauration des écosystèmes élaborées et mises en œuvre par des organisations locales, leur permettant d'obtenir une reconnaissance internationale. En mettant ainsi en évidence les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de ces initiatives, ainsi que leurs liens avec des objectifs mondiaux tels que les ODD, la Décennie des Nations Unies leur donnera plus de poids auprès des communautés et des décideurs publics locaux.

25. Les appels à l'action de l'équipe principale viseront non seulement à accroître l'importance des investissements des secteurs public et privé en faveur de la restauration des écosystèmes, mais aussi à mobiliser le secteur privé et à stimuler les activités locales coordonnées par des volontaires (individus et organisations), de manière à ce qu'elles soient encadrées par des pairs. L'équipe principale fournira les outils nécessaires pour aider les personnes intervenant dans le cadre de ces initiatives à entrer en contact avec les autorités locales, les commerces locaux, de potentiels investisseurs et des acteurs de la restauration expérimentés. De nombreuses raisons pousseront les volontaires à contribuer à la réalisation de la vision globale de la Décennie des Nations Unies. Ils doivent néanmoins garder à l'esprit le fait que la restauration des écosystèmes à grande échelle est une activité essentielle à la lutte contre les changements climatiques (tant par l'atténuation que par l'adaptation), à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la protection du bien-être, des droits fondamentaux et des moyens de subsistance des générations actuelles et futures. L'équipe principale et les partenaires fourniront une assistance technique par l'intermédiaire de la plateforme numérique afin de permettre aux volontaires d'identifier des activités spécifiques et de contribuer à leur organisation et à leur coordination. Ces activités peuvent consister, entre autres, en i) la restauration d'écosystèmes indigènes

16 Voir, par exemple, Heimans, J. et Timms, H. 2018. *New Power: How It's Changing the 21st Century - and Why You Need to Know*. Macmillan Publishers Limited, New York.

locaux, ii) l'adoption d'une approche agroécologique de l'agriculture, iii) la création de parcelles consacrées à la restauration des écosystèmes dans les parcs et les établissements scolaires locaux, iv) la diffusion en ligne de podcasts, v) la réalisation de peintures murales, vi) l'organisation de conférences dans les salles communautaires, vii) l'organisation de programmes de science participative dans des écosystèmes restaurés, viii) la formation des ONG et entreprises locales spécialisées dans la restauration des écosystèmes, et, enfin, ix) l'organisation de randonnées et d'excursions sur le terrain pour évaluer le potentiel de restauration d'un paysage spécifique.

26. La plateforme numérique servira également de vitrine pour des activités et des plateformes de portée régionale ou mondiale. Il peut s'agir, par exemple, i) d'applications mobiles qui génèrent des données concernant les réalisations en matière de restauration des écosystèmes et qui mettent en relation les acteurs de la restauration avec des investisseurs et des consommateurs de biens et services écosystémiques, ii) du développement, dans les jeux vidéo, de modules qui intègrent la restauration des écosystèmes (et encouragent les joueurs à profiter de la nature), iii) de l'élaboration de cours sur la restauration des écosystèmes, en vue de les intégrer aux programmes scolaires, iv) de la facilitation du dialogue entre les parties prenantes de différents secteurs (agriculture, eau, énergie, finance, infrastructures, développement, conservation, etc.) afin de parvenir à un consensus sur la conception de plans d'occupation des sols permettant à la société de tirer le plus d'avantages possible de la restauration des écosystèmes, v) de la promotion de plans d'activités susceptibles d'être financés, et vi) de la mise en relation d'investisseurs et de responsables de la mise en œuvre de la restauration d'un écosystème.

27. Les organismes de jeunesse joueront un rôle déterminant dans la création, le développement et la pérennisation des mouvements mondiaux en raison de leur présence à l'échelle locale et de leur importante influence sur les tendances et les activités des médias sociaux. La participation des jeunes à la Décennie des Nations Unies est d'une importance capitale, tant pour garantir la pérennité des initiatives de restauration conçues pour se prolonger au-delà du XXI^e siècle que pour promouvoir l'équité intergénérationnelle. La plateforme numérique devra prévoir des sections consacrées aux jeunes, qui permettront notamment de i) mettre à la disposition du public du matériel pédagogique sur la restauration des écosystèmes, adapté aux différents groupes d'âge et niveaux d'éducation, ii) publier des témoignages de jeunes sur la restauration des écosystèmes, iii) mettre en avant l'action de jeunes dirigeant des initiatives de restauration et iv) présenter les possibilités de collecte de fonds permettant de soutenir l'action des jeunes en faveur de la restauration des écosystèmes. Il conviendra de nouer des partenariats avec les organisations de médias sociaux et des influenceurs, au sein d'un large éventail de communautés et de plateformes, afin d'obtenir le soutien du plus grand nombre de jeunes possible. De tels partenariats faciliteront l'autonomisation des jeunes et leur intégration dans le mouvement mondial et dans les autres initiatives de restauration entreprises dans le sillage de la Décennie des Nations Unies.

Définir un impératif de restauration fondé sur des valeurs

28. Les décisions sociétales qui ont des répercussions majeures sur le bien-être des générations actuelles et futures ne se fondent pas uniquement sur des considérations scientifiques ou économiques. D'autres facteurs, liés aux croyances, aux coutumes et à l'esthétique, sont d'une importance capitale. L'équipe principale et les partenaires de la Décennie des Nations Unies devront, par conséquent, favoriser la collaboration de nombreux faiseurs d'opinion (y compris des dirigeants autochtones, chefs traditionnels et religieux, icônes culturelles, scientifiques, philosophes, artistes, musiciens, agriculteurs, poètes, comédiens, influenceurs, créateurs de contenu et d'autres meneurs d'opinion) afin renforcer la nécessité, fondée sur des valeurs, de gérer les écosystèmes et les économies à l'échelle mondiale. Cet impératif devrait s'ajouter aux systèmes de valeur existants et se concentrer sur les effets positifs de la conservation et de la restauration des écosystèmes sur le bien-être des individus (par exemple, la redécouverte du lien avec la nature permet d'améliorer la santé et les moyens de subsistance des générations actuelles et futures). À terme, il devrait également être communément admis, au même titre que d'autres valeurs et principes tels que la gouvernance démocratique, l'équité entre les genres et les droits fondamentaux. Les investissements dans la restauration des écosystèmes seront plus courants lorsque les sociétés auront pleinement accepté le principe selon lequel les individus ont le droit de jouir des avantages d'écosystèmes sains dans leurs environnements locaux.

29. La Décennie des Nations Unies peut s'appuyer sur une solide plateforme pour promouvoir un impératif de restauration fondé sur des valeurs. Les organisations autochtones, religieuses et culturelles jouent déjà un rôle crucial dans la promotion d'une culture mondiale de gestion de la nature et de la restauration des écosystèmes. De même, nombre de gouvernements promeuvent activement les impératifs culturels liés à la gestion de la nature, comme en témoigne le concept de Pachamama (terme signifiant « Mère Nature » dans de nombreuses cultures autochtones des Andes), qui occupe une place importante dans l'histoire des pays d'Amérique du Sud. Il convient également de citer : la loi sur les droits de la Terre nourricière en Bolivie ; la loi néo-zélandaise relative à *Te Urewera* (qui accorde la personnalité juridique, de manière permanente, au parc national *Te Urewera* afin de protéger les valeurs environnementale et culturelle de ses paysages) ; le concept de « Terre nourricière », abondamment utilisé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; la Vision à l'horizon 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » de la Convention sur la diversité biologique ; les dialogues sur l'harmonie avec la nature de l'Assemblée générale des Nations Unies ; le choix du thème « Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre » pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue en 2021.

Mobiliser les individus

30. Outre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et les grandes entreprises, les ONG et entreprises locales, ainsi que des centaines de millions de personnes, sont supposées participer à l'élaboration et à l'appropriation des initiatives, idées et impératifs mis en lumière par la Décennie des Nations Unies. Chaque personne, quel que soit son âge, peut contribuer à la réalisation de cette vision, notamment en transmettant ses connaissances, en votant,

en mobilisant des fonds, en participant à des campagnes, en sensibilisant son entourage, en collaborant dans le cadre de projets, en écrivant, en peignant, en dessinant, en communiquant, en réfléchissant, en réalisant des analyses, en plantant, en ensemençant ou encore en cultivant. La plateforme numérique de la Décennie des Nations Unies ou ses alternatives disposeront de sections consacrées à la présentation de défenseurs des écosystèmes et à la remise de prix récompensant des contributions exceptionnelles à la restauration des écosystèmes.

S'associer à la jeunesse

31. Les jeunes sont des agents du changement. Ils l'ont prouvé maintes fois ces dernières années en se mobilisant pour soutenir les actions et les solutions naturelles qui visent à remédier aux changements climatiques. Des organismes de jeunesse du monde entier soutiennent déjà la Décennie des Nations Unies et encouragent leurs membres à s'investir dans des initiatives de restauration des écosystèmes. Par exemple, entre septembre et décembre 2019 des consultations sur la Décennie des Nations Unies ont été menées auprès de jeunes à 25 endroits différents, répartis dans 19 pays et cinq continents. Lors de ces consultations, les centaines de représentants de la jeunesse ont unanimement soutenu l'extension de la restauration des écosystèmes, notamment en raison de son potentiel considérable en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces derniers et d'amélioration du bien-être des sociétés contemporaines et futures. L'assentiment des représentants de la jeunesse préfigure l'unification des jeunes autour de la Décennie des Nations Unies du fait de leur participation à la prise de décisions aux échelons national et international, de leur influence sur les tendances des médias sociaux, de leur participation à l'organisation de campagnes et à la conception de programmes de formation en ligne et hors ligne, de leur position de jeunes chercheurs et jeunes professionnels au sein d'une main-d'œuvre axée sur la restauration ou encore en raison de leur contribution à la mise en œuvre d'initiatives de restauration des écosystèmes sur le terrain au sein de leurs quartiers. Il convient de souligner que l'équipe principale s'engage à répondre aux préoccupations soulevées par les jeunes et à veiller à ce que la responsabilité de la gestion durable des écosystèmes ne repose pas uniquement sur leurs épaules, mais sur celles de l'ensemble de la société.

32. Au cours de la Décennie des Nations Unies, le grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, par l'intermédiaire du grand groupe des enfants et des jeunes du PNUE et du groupe de travail sur l'ODD 2, favorisera l'engagement des jeunes militants, la mise en place d'initiatives de restauration menées par des jeunes et la constitution d'un large éventail de groupes de jeunes, tant formels qu'informels. Ces groupes présenteront également aux gouvernements du monde entier les recommandations des jeunes sur la manière de favoriser l'extension de la restauration des écosystèmes à l'échelle mondiale.

Travailler avec les enseignants

33. Pour que la restauration des écosystèmes occupe une place de premier plan dans les processus décisionnels mondiaux au cours des prochaines décennies, il sera nécessaire, entre 2021 et 2030, d'éduquer les enfants sur les avantages de la conservation, de l'utilisation durable et de la restauration des écosystèmes. Cet objectif est en parfaite adéquation avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui déclare que tous les enfants ont le droit d'être éduqués au respect de la nature. Au regard de l'influence considérable des Nations Unies et des États membres sur le contenu des programmes scolaires, et de l'immense pouvoir des médias sociaux, la Décennie des Nations Unies offre au monde une occasion unique de veiller à ce que toute une génération d'écoliers et d'écolières, qui seront les futurs décideurs de notre société, appréhende pleinement les bienfaits des écosystèmes et comprenne la nécessité de leur restauration. En mettant l'accent sur les programmes scolaires et les activités extrascolaires (notamment au moyen d'activités concrètes de restauration sur le terrain de l'établissement ou dans des espaces verts environnants), cette décennie permettra aux enfants âgés de six à huit ans en 2021 de bénéficier de dix années d'enseignement sur la restauration des écosystèmes d'ici à 2030. Grâce à la conception minutieuse des supports pédagogiques sur ce sujet, de manière à les adapter aux différents groupes d'âge, les partenaires de la Décennie s'assureront que chaque année d'enseignement améliore les connaissances scientifiques et traditionnelles des élèves sur la restauration des écosystèmes. Ainsi, à la fin de leur scolarité, ces enfants devraient être en mesure de se forger une opinion éclairée sur la manière dont la société devrait allouer des ressources à la restauration des écosystèmes. En outre, à mesure qu'ils se forment une opinion, ils influenceront inévitablement la pensée et les actions de leurs parents ; il s'agit là d'un avantage supplémentaire de l'éducation des enfants à la restauration des écosystèmes. Sur les médias sociaux, le mot-dièse #GénérationRestauration, associé à d'autres mots-dièse en tendance, sera utilisé pour encourager les élèves à rejoindre ce mouvement mondial.

34. L'équipe principale de la Décennie des Nations Unies mettra en avant de nombreuses façons d'éduquer non seulement les enfants, mais aussi les adultes, sur les questions d'écologie en général et sur les avantages de la restauration des écosystèmes en particulier. Premièrement, les initiatives internationales axées sur l'éducation (par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, le Réseau des écoles associées de l'UNESCO, l'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable, le Programme de formation à la restauration des sols de l'UNESCO et d'autres initiatives présentées à l'annexe 3) seront invitées à intégrer la restauration des écosystèmes dans les programmes scolaires et universitaires, ainsi que dans les activités extrascolaires. Deuxièmement, la restauration des écosystèmes sera intégrée dans les initiatives d'éducation des adultes, telles que l'école pratique d'agriculture de la FAO (qui aide actuellement les agriculteurs à prendre des décisions judicieuses concernant l'utilisation de leurs sols), et dans la formation des fonctionnaires des États membres aux politiques publiques. Troisièmement, des modèles d'éducation en ligne seront utilisés et adaptés par les parties prenantes, à l'instar du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC:Learn), de la plateforme mondiale en ligne consacrée à l'enseignement forestier sous l'égide du Partenariat de collaboration sur les forêts, des ateliers en ligne organisés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ou encore de la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale. Enfin, les ONG internationales et locales seront incitées à aider les établissements scolaires et universitaires à intégrer de manière concrète la restauration des écosystèmes dans leurs activités quotidiennes, tant dans leurs programmes scolaires que dans leurs activités extrascolaires. Les deux projets suivants, cités à titre d'exemple, ont déjà été mis en place dans plusieurs villes

à travers le monde : créer des parcelles de restauration des écosystèmes dans les cours des établissements scolaires ou dans leurs environs ; élaborer des cours à l'intention des enseignants, qui seront dispensés sur les parcelles de restauration et qui intégreront ce sujet dans un large éventail de matières, notamment les sciences, la géographie, la littérature, la poésie, les mathématiques, les études commerciales, l'économie, l'agriculture et le journalisme.

Présenter les emblèmes et les lauréats

35. Les initiatives de restauration des écosystèmes actuellement déployées partout dans le monde constitueront une source d'information importante pour les parties prenantes. Les obstacles rencontrés ainsi que les succès obtenus dans le cadre de ces initiatives seront systématiquement analysés et partagés par les partenaires, ce qui permettra, lors de la mise en œuvre de nouvelles initiatives, d'optimiser les approches en se fondant sur des expériences menées dans le monde entier. Voici quelques exemples d'écosystèmes faisant l'objet d'initiatives de restauration et susceptibles de servir de référence : la forêt atlantique au Brésil ; les récifs coralliens, notamment en Indonésie, dans les Caraïbes, en Australie, dans la mer Rouge ou encore aux États-Unis ; la Grande Muraille verte au Sahel ; le Plateau des Löss en Chine, les paysages agricoles de l'Andhra Pradesh (cette initiative vise à restaurer la qualité des sols de cet État du sud de l'Inde) ; les fourrés subtropicaux d'Afrique du Sud ; les zones humides de la Louisiane, aux États-Unis ; les bancs de crustacés et mollusques aux États-Unis, en Europe et en Australie ; les tourbières en Europe et en Indonésie ; les forêts de pins au Mexique ; les mangroves au Viêt Nam ; la rivière Emscher en Allemagne ; les aires marines et côtières de Turquie ; les prairies et savanes au Kenya ; et les lacs d'eau douce du Canada.

36. Les exemples ci-dessus ne représentent qu'une fraction des initiatives mondiales de restauration susceptibles de fournir des informations essentielles pour orienter l'évolution de la restauration des écosystèmes. L'équipe principale ne pourra pas collaborer directement avec les acteurs à l'origine de chacune de ces initiatives. Par conséquent, plusieurs initiatives phares seront sélectionnées pour faire l'objet d'un engagement ciblé et d'une mise à l'échelle. En fonction de l'initiative en question, les activités de l'équipe principale pourraient consister à : commander des études d'analyse des leçons tirées de l'initiative ; faciliter les dialogues intersectoriels ; mettre en place des mécanismes de financement pour étendre les activités de restauration ; lever des capitaux de départ et apporter un soutien consultatif technique. L'une des initiatives emblématiques de la Décennie des Nations Unies pourrait également recevoir, à temps, des financements par le biais de son Fonds d'affectation spéciale multipartenaires. La sélection des initiatives emblématiques sera effectuée en fonction de nombreux critères de manière transparente et participative. Par exemple, ces critères pourraient comprendre : l'approbation du gouvernement, les activités faisant partie de l'ensemble des pratiques de restauration des écosystèmes élaborées par la Société pour la restauration écologique¹⁷ ; des dialogues intersectoriels entre les parties prenantes ; l'adhésion au consentement libre, informé et préalable ; des garanties environnementales et sociales rigoureuses ; et la possibilité d'un déploiement de grande envergure. La Grande Muraille verte au Sahel, initiative composée de nombreuses propositions de restauration adoptées par 11 pays à travers 8 000 kilomètres de désert, savane et forêt, est un exemple d'initiative emblématique en capacité de remplir de telles conditions.

Poser les fondations de l'après-2030

37. Malgré l'importance cruciale d'une action immédiate visant à atténuer les effets des nombreuses crises environnementales mondiales, la restauration des écosystèmes, s'inscrivant naturellement sur le long terme, appelle à une vision sur le long terme pour les initiatives de la Décennie des Nations Unies menées après 2030, avec la mise en place de mécanismes permettant d'assurer la maintenance et le développement pour et par-delà le XXI^e siècle. Le mouvement mondial prévu par l'axe I devra, à terme, s'étendre sur plusieurs générations et prendre appui sur une nouvelle solidarité entre ces dernières à l'échelle de plusieurs décennies, voire siècles. En envisageant que la mission de la Décennie des Nations Unies consistant à rétablir le lien entre les êtres humains et la nature soit accomplie, et qu'un nouvel état d'esprit quant à la restauration des écosystèmes soit adopté au cours de cette décennie par les communautés à tous les niveaux, il est possible que les initiatives de la Décennie se prolongent après 2030 de manière autonome et deviennent, tout naturellement, transgénérationnelles. En accord avec cette mission de changement transformateur sur le long terme, des actions possibles pour maintenir certaines initiatives après 2030 seront poursuivies, mises en place et adaptées avec enthousiasme par l'équipe principale et les partenaires tout au long de leur réalisation. Un plan de mise en œuvre, donnant les détails de telles actions, sera élaboré de manière collaborative et présenté en ligne sur le site Internet de la Décennie des Nations Unies.

b) Axe II : obtenir des soutiens politiques

Mobiliser les chefs d'État et les autres décideurs

38. Les chefs d'État, les ministres des Finances, les ministres de différents départements gouvernementaux et les dirigeants d'entreprise seront soutenus par l'équipe principale et les partenaires pour devenir les porte-parole de la restauration des écosystèmes, notamment par le biais de changements dans les systèmes de comptabilité nationale, les mesures fiscales, les systèmes de propriété et la gestion des ressources naturelles (terres de parcours, forêts, zones humides, estuaires et zones de pêche océanique). De nombreux partenaires et initiatives occupent un rôle stratégique pour fournir une telle assistance et pour mettre en avant les avantages liés aux investissements dans la restauration pour les décideurs publics et privés en matière de retombées économiques, de création d'emplois, d'avantages culturels, d'aspects esthétiques, de séquestration du carbone, de production d'eau et de réduction des risques de catastrophe. Les initiatives telles que le système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) conseille notamment les gouvernements sur l'inclusion, dans les systèmes nationaux de comptabilité, de données sur l'agriculture, la sylviculture, les terres de parcours, les zones de pêche, les émissions atmosphériques, l'énergie, la santé des écosystèmes, l'eau et les flux de matériaux et l'utilisation de telles données pour les prises de décisions globales sur la gestion des ressources naturelles nationales. Il est prévu, dans le cadre de la Décennie

17 Gann et al. 2019. « International principles and standards for the practice of ecological restoration. » Deuxième édition. *Restoration Ecology*, DOI:10.1111/rec.13035

des Nations Unies, que le SCEE contribue à améliorer l'inclusion de la restauration des écosystèmes dans la prise de décision sociétale et dans le suivi des progrès des initiatives de restauration des écosystèmes aux échelles nationale et mondiale. Ces progrès comprennent notamment l'ajustement des systèmes de propriété en lien avec les ressources naturelles. À cet égard, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (ou CSA, une plateforme internationale et intergouvernementale placée sous l'autorité de l'Assemblée générale des Nations Unies) a, en 2012, approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale largement appliquées. La Décennie des Nations Unies s'appuiera sur ces directives pour identifier des possibilités en matière de restauration des écosystèmes, en parallèle avec la mise en pratique à échelle mondiale des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Instaurer des dialogues intersectoriels

39. Un grand nombre d'initiatives, de réseaux et d'organisations (de toutes tailles) disposent de plateformes pouvant assurer la tenue de dialogues intersectoriels pour encourager la restauration des écosystèmes. L'équipe principale de la Décennie des Nations Unies encouragera les partenaires à instaurer de tels dialogues aux échelles locale, nationale et internationale, en mettant l'accent sur les conclusions tirées et les méthodes servant à l'élargissement de la restauration. L'annexe 2 comprend des sujets possibles de dialogues et des exemples de plateformes où ceux-ci peuvent se tenir.

Débloquer et réorienter les financements

40. Pour obtenir des effets significatifs à l'échelle mondiale, les fonds investis dans la restauration des écosystèmes devront certainement dépasser les mille milliards de dollars des États-Unis dans les secteurs public et privé au cours de la Décennie des Nations Unies^{18,19}. Pour mettre ces investissements en perspective, les coûts actuels des combustibles fossiles et des subventions agricoles à échelle mondiale dépassent plusieurs milliers de milliards de dollars des États-Unis chaque année. En prenant en compte le coût de la dégradation des écosystèmes et l'ampleur des avantages issus de leur restauration²⁰, investir mille milliards de dollars des États-Unis dans la restauration des écosystèmes sur dix ans paraît raisonnable et réalisable. Il s'agit en effet d'un point de départ modeste (environ 0,1 % du produit intérieur brut mondial estimé sur dix ans²¹), avec des montants supérieurs attribués et réorientés quand les sociétés commencent à bénéficier des retombées espérées sur les montants investis dans la restauration des écosystèmes. De telles attributions et réorientations (réalisées en grande partie par les gouvernements²² nationaux et locaux et le secteur privé) comprendraient non seulement des investissements directs dans la restauration des systèmes terrestres et marins, mais également des changements dans les apports financiers, les subventions et la fiscalité touchant à la production durable, au commerce et à la consommation de biens commerciaux et de services.

41. À partir des analyses des initiatives de restauration des écosystèmes existantes à travers une grande variété d'écosystèmes, le ratio avantage/coût est estimé entre 3 et 75, variant en fonction des écosystèmes et du contexte socioéconomique local²³. Si des analyses d'activités susceptibles d'être financées pour la restauration ne peuvent pas être réalisées en utilisant uniquement des financements issus du secteur privé, les partenaires devront faire usage des outils et des fonds pour combiner les financements publics et privés. Ces outils et ces fonds comprennent les fonds pour l'eau, les installations subventionnées par le secteur public (par exemple, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial), les obligations vertes, les mécanismes REDD+ et les contrats à impact sur le développement. En outre, les conditions du marché pour les investissements durables devront être établies par le biais de changements dans les politiques et les régulations relatives au marché.

18 La restauration des environnements terrestres et marins devra couvrir plusieurs centaines de millions d'hectares pour entraîner des répercussions importantes sur le bien-être des sociétés à travers le monde. Le coût estimé de la restauration de 350 millions d'hectares d'un seul écosystème terrestre (à savoir une forêt) varie entre 837 milliards et 1 200 milliards de dollars des États-Unis. Il est donc probable que le coût de la restauration d'une grande variété d'écosystèmes, au-delà des 350 millions d'hectares de forêt, dépasse les mille milliards de dollars des États-Unis. Ces coûts ont été rapportés dans : Partenaires de l'évaluation de la Déclaration de New York sur les forêts. 2019. « Protecting and restoring forests: a story of large commitments yet limited progress. » Rapport d'évaluation sur cinq ans de la Déclaration de New York sur les forêts. Disponible à l'adresse suivante : www.forestdeclaration.org

19 Le coût total des subventions des combustibles fossiles à l'échelle mondiale, en prenant en compte les externalités, est estimé à 5 300 milliards de dollars des États-Unis par an. Voir Coody *et al.* 2015. « How large are global energy subsidies? » Document de travail du Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/How-Large-Are-Global-Energy-Subsidies-42940>. Le soutien total à l'agriculture (y compris l'assistance aux agriculteurs, les services généraux au secteur et les subventions aux consommateurs), évalué à partir d'un échantillon de 53 pays examinés dans le dernier rapport de suivi et d'évaluation des politiques agricoles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), était estimé à 705 milliards de dollars des États-Unis par an, de 2016 à 2018. Voir OCDE. 2019. Politiques agricoles : suivi et évaluation, Les Éditions de l'OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/politiques-agricoles-suivi-et-evaluation-2019_f8360614-fr.

20 Les coûts de la dégradation des écosystèmes et les avantages de leur restauration sont détaillés par l'initiative « Économie de la dégradation des terres » (<https://www.eld-initiative.org>), l'initiative « The Economics of Ecosystems and Biodiversity » (<http://www.teebweb.org>) et le rapport *Assessment Report on Land Degradation and Restoration* (<https://ipbes.net>).

21 Calcul réalisé à partir d'un produit intérieur brut mondial de 86 000 milliards de dollars des États-Unis en 2019, avec 2 % de croissance annuelle.

22 La FAO estime que 4 800 milliards de dollars des États-Unis seraient nécessaires à la restauration de 2 milliards d'hectares de terres et, par la même occasion, à l'atteinte de la cible 15.3 des ODD relative à la neutralité en matière de dégradation des terres. Voir la FAO et la CNULC. 2015. *Sustainable financing for forest and landscape restoration: Opportunities, challenges and the way forward*. Document d'analyse. Rome.

23 Initiative TEEB « The Economics of Ecosystems and Biodiversity » 2009. TEEB Climate Issues Update. Disponible à l'adresse suivante : www.teebweb.org/media/2009/09/TEEB-Climate-Issues-Update.pdf

42. De nombreux forums et coalitions existants bénéficient d'une position stratégique pour accompagner les gouvernements dans le but de réaliser des changements « rapides et justes » en matière d'investissements nationaux, de régimes de subvention et de taxation et de cadre de réglementations afin que des financements soient disponibles pour mettre en place des initiatives de restauration des écosystèmes. Les changements seraient justes, car ils minimiseraient les conséquences imprévues que nous connaissons (par exemple, la perte de biodiversité, la dégradation des terres, les changements climatiques) et renforceraient les conséquences recherchées (par exemple, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire, la résilience, la construction d'un capital naturel, la création d'emplois) issues des subventions, des taxations et des régulations. De tels changements peuvent accélérer la restauration des écosystèmes à l'échelle de centaines de millions d'hectares. L'équipe principale de la Décennie des Nations Unies incitera de nombreux forums, outils, coalitions et entreprises à favoriser ces changements et à accélérer les investissements publics et/ou privés dans le domaine de la restauration.

43. Le secteur privé jouera également un rôle essentiel dans la Décennie des Nations Unies. Les petites et grandes entreprises, les institutions financières et les entrepreneurs individuels seront, par exemple, encouragés par l'équipe principale et les partenaires à établir des plans d'activités susceptibles d'être financés pour les initiatives de restauration, qui tiennent compte de l'ensemble des avantages attendus sur le long terme et qui respectent des normes sociales et environnementales rigoureuses. Dans certains cas, de tels plans ne pourront être réalisés qu'en associant les résultats des avantages publics (par exemple, meilleur approvisionnement en eau propre, amélioration de la santé publique, séquestration du carbone) aux flux de revenus privés (par exemple, revenus en hausse provenant du tourisme et des exploitations agricoles). Dans ces cas précis, les partenariats public/privé devront être développés à travers d'intenses collaborations entre le secteur privé et les institutions, telles que les ministères des finances et les banques de développement. L'équipe principale et les partenaires faciliteront une telle collaboration.

c) Axe III : renforcer les capacités techniques

Mettre la science et la technologie au service de la restauration des écosystèmes

44. L'équipe principale et les partenaires de la Décennie des Nations Unies apporteront un soutien technique aux initiatives mondiales de restauration des écosystèmes. Dans ce cadre, ils donneront des orientations scientifiques, effectueront des recherches, évalueront l'impact socioéconomique et écologique de la restauration, déploieront des technologies dans la mesure du possible, et guideront les décideurs quant à l'adoption de bonnes pratiques fondées sur des données probantes. Il est important de souligner que l'évaluation détaillée des connaissances locales et des savoirs autochtones, ainsi que des pratiques traditionnelles, est probablement le point de départ fondamental de nombreuses initiatives de restauration. Ces connaissances locales contribuent invariablement à élaborer un large éventail de protocoles pour la conservation des écosystèmes et la restauration des milieux terrestres et marins^{24,25}. Les communautés locales et populations autochtones comptent 1,3 milliard de personnes. Collaborer avec elles pour conserver et restaurer les écosystèmes à travers le monde est donc d'une importance fondamentale pour réaliser la vision de la Décennie des Nations Unies.

45. Après avoir été élaborés et mis en œuvre, les plans et protocoles de restauration doivent être examinés rigoureusement pour évaluer leur efficacité et régulièrement adaptés en s'appuyant sur les données issues des recherches sur le long terme. Il est crucial que toutes les parties prenantes impliquées dans les initiatives de restauration appliquent cette approche de gestion itérative pour répondre aux changements inévitables des conditions locales au fil du temps, sous l'effet, entre autres, des changements climatiques, des incendies, des espèces nuisibles, des maladies, de l'introduction de plantes exotiques, des tempêtes, des sécheresses, des inondations et de l'augmentation des concentrations atmosphériques en dioxyde de carbone. L'équipe principale de la Décennie des Nations Unies encouragera un large éventail d'organisations et de réseaux à promouvoir les recherches en sciences sociales et naturelles qui, entre autres : perfectionnent les plans et protocoles de restauration d'écosystèmes spécifiques en tenant compte des changements mondiaux à venir, tels que les changements climatiques ; recueillent et centralisent des données sur les initiatives de restauration ; évaluent les avantages sociaux de la restauration des écosystèmes ; montrent le lien entre restauration des écosystèmes, conservation et développement durable ; étayent les politiques gouvernementales liées à la restauration des écosystèmes ; émettent des recommandations sur la manière d'endiguer la fragmentation des habitats, renforcer la biodiversité, protéger les espèces clés et restaurer les corridors écologiques ; appliquent une approche basée sur la pensée systémique pour traiter des relations complexes et non linéaires au sein des écosystèmes socioécologiques ; fournissent des orientations sur les principales questions sociales, telles que la reconnaissance des droits, le suivi communautaire, le transfert intergénérationnel des connaissances dans les langues locales, et la participation inclusive des femmes et des jeunes ; et renforcent les structures gouvernementales qui contrôlent l'utilisation durable des ressources naturelles. À cet égard, une équipe spéciale dirigée par la FAO a été créée pour entamer le processus de regroupement des meilleures pratiques relatives à la restauration des écosystèmes et proposer un plan d'action en matière de recherches scientifiques et de diffusion des connaissances au cours de la prochaine décennie.

46. Pour ce qui est de fournir un soutien technique à l'élaboration, la mise en œuvre et la pérennité des activités de restauration des écosystèmes, un grand nombre d'organisations, de réseaux et d'experts individuels apporteront leur aide aux parties prenantes de la Décennie des Nations Unies pour lancer la restauration des écosystèmes et déployer les efforts existants à plus grande échelle en s'appuyant sur les connaissances scientifiques les plus solides disponibles. Par exemple, l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies encouragera : les universités et les instituts de recherche du monde entier à fournir des connaissances spécialisées sur l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles de restauration des écosystèmes ;

24 Macqueen, D. et Mayers, J. 2020. *Unseen foresters - an assessment of approaches for wider recognition and spread of sustainable forest management by local communities*. WWF, Stockholm, Suède. Disponible à l'adresse suivante : <https://pubs.iied.org/pdfs/G04468.pdf>.

25 Drew, J. A. 2005. « Use of traditional ecological knowledge in marine conservation ». *Conservation Biology*, vol. 19, p. 1 286-1 293. DOI : 10.1111/j.1523-1739.2005.00158.x

le réseau One Planet (créé pour soutenir la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et la réalisation de l'ODD 12) à fournir des orientations sur la manière dont dissocier la dégradation des écosystèmes de la croissance économique et des systèmes de production alimentaire ; le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (un réseau mondial rassemblant des gouvernements, des ONG, des instituts de recherche, des communautés locales et des individus) à formuler des orientations techniques sur la restauration des écosystèmes en lien avec l'ODD 15 relatif à la vie terrestre ; le mécanisme interinstitutions ONU-Eau à apporter un soutien technique à la réalisation de l'ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement ; le consortium d'ONG, d'universités et d'entités du secteur privé participant au projet européen *Marine Ecosystem Restoration in Changing European Seas* à donner des conseils sur la restauration des environnements marins et côtiers ; les réseaux, tels que *Botanic Gardens Conservation International* et *Ecological Restoration Alliance of Botanic Gardens*, à apporter des connaissances spécialisées sur la propagation des espèces végétales endémiques en s'appuyant sur les données tirées des centaines de parcelles d'écosystèmes restaurés par leurs organisations membres internationales ; la Société pour la restauration écologique à collaborer avec ses membres pour fournir les derniers résultats scientifiques et les dernières recherches sur les initiatives de restauration des écosystèmes locales, nationales et internationales à travers le monde ; l'Initiative mondiale pour les tourbières à formuler des recommandations sur la restauration des tourbières et la prévention de leur dégradation ; la Convention de Ramsar sur les zones humides à fournir des orientations sur la restauration des zones humides, y compris les tourbières ; le *Endangered Landscapes Programme* à partager son expérience sur la restauration des paysages en Europe ainsi que ses travaux de recherche connexes ; le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité à formuler des commentaires sur les méthodes traditionnelles de protection et de restauration utilisées par les peuples autochtones ; et les membres de l'UICN à utiliser la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration pour identifier les possibilités de restauration des écosystèmes à l'échelle nationale, infranationale et des paysages. Les parties prenantes à la Décennie des Nations Unies seront également encouragées à fournir des données spatiales pour la planification et le suivi des activités de restauration des écosystèmes.

47. Concernant la synthèse et la diffusion des enseignements tirés des précédentes expériences de restauration des écosystèmes, plusieurs initiatives sont déjà en cours. Parmi elles figurent, par exemple, le projet et les bases de données du *Restoration Resource Center* (une compilation d'expériences, de diverses ressources et de projets mondiaux relatifs à la restauration des écosystèmes, gérée par la Société pour la restauration écologique) ; la *Coral Restoration Database* (une compilation de projets de restauration de récifs coralliens du monde entier, gérée par le projet *Best Practice Coral Restoration for the Great Barrier Reef*) ; l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (un partenariat informel composé de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'ONG et d'entités du secteur privé) ; le réseau EcoHealth (qui sensibilise le grand public et les responsables politiques, en particulier de la santé publique, aux avantages de la restauration des écosystèmes) ; le *Global Wetland Outlook* (un rapport de la Convention de Ramsar sur les zones humides relatif à l'état des zones humides dans le monde) ; le *Global Land Outlook* (une plateforme de communication du Secrétariat de la CNULD) ; et la plateforme de connaissances de la CNULD (qui rassemble les meilleures connaissances scientifiques et techniques sur le renversement de la dégradation des terres). De telles initiatives seront encouragées par l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies à non seulement fournir des informations, mais aussi inspirer les acteurs de la restauration des écosystèmes qui voudraient mettre en œuvre des projets pour la première fois ou déployer des initiatives existantes à plus grande échelle.

48. Malgré la nature complexe et multiple de la dégradation des écosystèmes (telle que mentionnée à l'annexe 1), l'équipe principale et les partenaires de la Décennie des Nations Unies engageront, au cours de cette décennie, des dialogues sur la gestion des principales problématiques en la matière, en s'appuyant sur les preuves scientifiques les plus solides disponibles. De tels dialogues permettront d'examiner comment la demande mondiale en biens de consommation peut être satisfaite tout en utilisant les ressources naturelles de manière durable, que ce soit par les industries d'extraction ou de fabrication ; comment les enseignements tirés des initiatives de restauration existantes peuvent permettre de surmonter les obstacles qui entravent le déploiement d'autres initiatives à plus grande échelle ; comment les écosystèmes intacts et restaurés peuvent renforcer leur résilience face aux changements climatiques ; comment l'amélioration du stockage et de la distribution des denrées alimentaires peut réduire considérablement les plus de 4 milliards de tonnes de CO₂ émis par le gaspillage de plus de 1,3 milliard de tonnes de denrées alimentaires chaque année ; et comment les systèmes de production alimentaire peuvent être modifiés afin de prévenir la dégradation des écosystèmes à l'échelle mondiale. (Pour les autres sujets sur lesquels les parties prenantes suggèrent de s'entretenir et d'agir, se reporter au tableau 1 de l'annexe 2.)

d) Mécanismes de gestion

Structures de gouvernance

49. En tant que principales agences d'exécution, les rôles fondamentaux du PNUE et de la FAO seront de : donner les moyens aux autres parties prenantes de planifier, mettre en œuvre et suivre la restauration des écosystèmes ; coordonner et promouvoir la Décennie des Nations Unies ; partager les connaissances, les outils et les enseignements tirés ; établir des partenariats avec et entre un grand nombre de parties prenantes souhaitant contribuer à la vision de la Décennie ; et rendre compte de la réussite de la Décennie auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes et donateurs. Les engagements en matière d'établissement de rapports consisteront notamment à : informer le Groupe pour la gestion de l'environnement des progrès et des plans de la Décennie des Nations Unies ; présenter un rapport à la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée des Nations Unies ; et rédiger un rapport annuel sur le rôle de la restauration des écosystèmes dans la réalisation des ODD, pour informer le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

50. Sous réserve de la disponibilité des ressources, une petite équipe conjointe principale sera créée par le PNUE et la FAO et sera chargée de centraliser la coordination des activités liées à la Décennie des Nations Unies et de gérer toutes les communications. Les activités prévues de cette équipe principale sont décrites dans la précédente section dédiée à l'exécution. L'équipe principale pourra accepter le détachement de partenaires de la Décennie des Nations Unies, conformément aux règles

et règlements des Nations Unies. Un coordonnateur ou une coordonnatrice de la Décennie des Nations Unies sera responsable de la gestion de l'équipe principale. Par ailleurs, l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies sera soutenue par des bénévoles qui assureront, notamment, des services de gestion du site Internet, de traduction, de communication, de maintien des partenariats et de coordination des activités dans certaines régions ou certains pays.

51. Un groupe chargé de la stratégie (composé de hauts représentants du PNUE et de la FAO) et l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies bénéficieront du soutien technique d'un conseil consultatif. Ce conseil traitera notamment du suivi, de la gestion de la communication et des connaissances, de l'approche scientifique, des bonnes pratiques et des finances. Il est important de souligner que des liens forts seront établis entre le conseil consultatif, l'équipe principale de la Décennie des Nations Unies, les principales organisations partenaires, les Conventions de Rio et les autres conventions des Nations Unies pertinentes. Par exemple, il est envisagé que le conseil consultatif intègre des représentants ou des présidents des conseils scientifiques existants au sein du cadre des Conventions de Rio, ainsi que des représentants des populations autochtones, des communautés locales, de la société civile, de la jeunesse, des exploitants agricoles, des groupes de femmes, des experts de la restauration, des principales organisations partenaires, et des entreprises partenaires. Par ailleurs, un mécanisme de coordination informel entre les secrétariats des trois Conventions de Rio, d'autres conventions des Nations Unies pertinentes et les unités de coordination d'autres Décennies des Nations Unies actuelles concernées pourrait être créé.

52. Outre le conseil consultatif, des équipes spéciales seront créées selon les besoins pour veiller à ce que les problématiques transversales, telles que la propriété foncière, le genre, l'agriculture, les droits de l'homme, les populations autochtones, la jeunesse, les forces économiques qui sous-tendent la dégradation des écosystèmes, et les obstacles à l'investissement en faveur de la restauration, soient prises en compte par les parties prenantes à la Décennie des Nations Unies lors de la mise en œuvre de leurs activités. Ces équipes spéciales promouvoir le dialogue autour de ces problématiques transversales, ainsi que d'autres sujets présentés aux annexes 1 et 2, et développeront des documents en la matière. Au vu du nombre de commentaires reçus concernant le projet de stratégie financière et économique, il est envisagé, par exemple, qu'une équipe spéciale soit mise sur pied pour fournir des orientations sur la manière dont : réorienter les subventions vers la restauration des écosystèmes de manière adaptée ; contrer les forces économiques et les intérêts personnels qui entraînent la dégradation des écosystèmes ; et encourager les individus et les sociétés d'investissement à co-investir en faveur de la restauration des écosystèmes aux côtés des partenaires du secteur public, même dans des environnements où les activités de restauration bénéficient principalement aux biens publics.

53. Un groupe nommé *Humans in Nature*, composé d'une équipe multidisciplinaire de faiseurs d'opinion impliquée dans la mise en œuvre de la restauration des écosystèmes, sera également créé au début de la Décennie des Nations Unies. Ce groupe sera chargé d'aider le mouvement mondial à formuler des obligations appropriées fondées sur des valeurs pour restaurer et protéger les écosystèmes. Ces obligations devraient constituer une source d'inspiration non seulement pour le mouvement mondial, mais aussi pour la plateforme de principes fondamentaux qui devrait s'inscrire dans la durée et permettre au mouvement de poursuivre son action au-delà de la Décennie pour les Nations Unies, pour les siècles à venir.

Financement

54. L'un des principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies sera de débloquer et mobiliser des fonds dans les secteurs public et privé pour étendre les activités de restauration. Tel que mentionné dans la Section 3b ci-dessus, le montant des financements nécessaires pour soutenir la résolution des problèmes environnementaux actuels à travers la restauration des écosystèmes est estimé prudemment à mille milliards de dollars US. Différents moyens devront être déployés pour débloquer et mobiliser ce montant, à savoir, la modification des régimes de subvention, des systèmes fiscaux, des budgets nationaux et des budgets des autorités locales. Des fonds devront être mobilisés auprès des institutions financières internationales, des banques multilatérales et nationales de développement, des banques commerciales et des institutions de microfinancement. D'autres flux de financement devront émerger d'investissements à impact, de fonds philanthropiques, d'investissements de la communauté locale, d'engagements de propriétaires fonciers et de contributions d'individus. La plateforme numérique de la Décennie des Nations Unies sera dotée d'une section dédiée spécifiquement à la mise à disposition de connaissances sur la manière dont financer la restauration des écosystèmes et renforcer les capacités des parties prenantes à lever de tels fonds. Une équipe spéciale sera créée pour se pencher uniquement sur ce thème.

55. Les activités entreprises par l'équipe principale et les principaux partenaires seront financées par un Fonds d'affectation spéciale multipartenaires. Le montant des fonds mis à la disposition de l'équipe principale aura un impact considérable sur l'étendue des activités que la Décennie des Nations Unies sera en mesure de déployer. Lever les fonds alloués à cette équipe est donc une priorité absolue du PNUE et de la FAO.

56. Le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires n'a pas vocation à financer toutes les activités requises pour mettre en œuvre la stratégie complète. En revanche, il encouragera et soutiendra de manière coordonnée et informée les interventions stratégiques visant à étendre les activités de restauration déployées par les parties prenantes de la Décennie des Nations Unies. Pour mener à bien sa mission, le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires devra obtenir trois résultats : Résultat 1 – créer un mouvement mondial et encourager les initiatives de restauration des écosystèmes, la volonté politique, l'échange de connaissances et la collaboration intersectorielle en lien avec la restauration des écosystèmes ; Résultat 2 – accroître la capacité globale des secteurs public et privé et de la société civile à engager des réformes politiques. Ces réformes permettront de catalyser les investissements et d'améliorer l'accès aux ressources, afin de déployer des actions de restauration sur le terrain et de les mettre en œuvre au sein d'initiatives phares ; Résultat 3 – documenter et partager les résultats à travers le suivi et le compte rendu des éléments biophysiques et socioéconomiques de la restauration durable des écosystèmes, ainsi que par la mise en place d'activités visant à influencer la restauration des écosystèmes. Parmi les activités soutenues par le Fonds figurent : la création et la gestion d'une plateforme numérique visant à générer un mouvement mondial de restauration

des écosystèmes ; la création de plusieurs projets publics et privés de restauration des écosystèmes ; la mise en relation d'investisseurs et de projets de restauration des écosystèmes potentiellement finançables ; la gestion des connaissances et le renforcement des capacités dans le but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de restauration des écosystèmes ; l'instauration d'un dialogue mondial sur les réformes politiques, les distorsions du marché, les partenariats public-privé et les incitations fiscales, en lien avec la restauration des écosystèmes ; et le suivi et le compte rendu des avancées enregistrées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. *Les États membres et les autres parties prenantes en mesure de fournir des ressources financières au profit de ces activités sont invités à contribuer au Fonds d'affectation spéciale multipartenaires.* Le Fonds n'acceptera pas les contributions d'entreprises du secteur privé dont la principale source de revenu provient de l'extraction ou du traitement des énergies fossiles. Les coalitions, telles que Climate Action 100+ (représentant 370 investisseurs gérant plus de 35 000 milliards de dollars des États-Unis d'actifs), sont également encouragées à collaborer avec la Décennie des Nations Unies pour lever des fonds en faveur du déploiement à plus grande échelle des activités de restauration des écosystèmes. En outre, la Décennie des Nations Unies travaillera en étroite collaboration avec les fonds publics existants, tels que le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres qui est soutenu également par la CNULCD et ses partenaires, dans le but d'encourager les investissements du secteur privé en faveur de la gestion durable des terres et la restauration des écosystèmes. Enfin, le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires soutiendra la création de nouveaux fonds d'investissement au sein du secteur privé spécifiquement dédiés à la restauration des écosystèmes.

Suivi des progrès réalisés

57. Le suivi et l'établissement de comptes rendus dans le cadre de la Décennie des Nations Unies s'attacheront à soutenir les engagements mondiaux, régionaux et nationaux en lien avec la restauration des écosystèmes et à les regrouper dans un cadre mondial commun. En créant des connaissances, en suscitant l'inspiration, et en les diffusant, la Décennie des Nations Unies contribuera à la concrétisation de ces engagements et au suivi de leur progression, participant ainsi considérablement à la réalisation des ODD. À travers le PNUE, la FAO et les partenaires, elle s'efforcera également de rendre les données sur les progrès réalisés visibles et accessibles au plus grand nombre, notamment via les structures existantes qui utilisent la télédétection et l'imagerie satellite.

58. La Décennie des Nations Unies n'établira aucun système de suivi et de compte rendu national formel, mais utilisera et développera les systèmes de suivi existants prévus par les engagements, conventions et plans internationaux. Parmi eux, figurent par exemple, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique ; les cibles visant la neutralité en matière de dégradation des terres et la gestion durable des terres de la CNULCD ; les résultats REDD+ communiqués par la CCNUCC ; le bilan mondial des contributions déterminées au niveau national ; le Plan stratégique de Ramsar pour la période 2016-2024 ; le Plan stratégique mondial des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2030 ; le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes axée sur l'accroissement de la résilience ; la Déclaration de New York sur les forêts ; et le Défi de Bonn. Les données relatives à la restauration des écosystèmes tirées de ces initiatives existantes seront recueillies pour suivre les progrès de la Décennie des Nations Unies, limitant ainsi le besoin des États membres d'établir des comptes rendus. Une équipe spéciale chargée du suivi et dirigée par la FAO détermine actuellement quelles données générées par les dispositifs existants sont les plus adaptées pour évaluer les progrès réalisés par la Décennie des Nations Unies et comment combler les lacunes existantes en matière d'information. Un cadre comportant des indicateurs, des hiérarchies et un calendrier est en cours d'élaboration. Les processus de suivi et d'établissement de comptes rendus pour la Décennie des Nations Unies s'appuieront le plus possible sur des données ventilées par genre, âge et statut socioéconomique.

59. Les cibles du Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique relatives à la restauration des écosystèmes seront d'une importance particulière dans les processus de suivi et d'établissement de comptes rendus de la Décennie. De telles cibles seront adoptées et soutenues par la Décennie des Nations Unies pour garantir de fortes synergies entre la Décennie et le Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique. Il est également envisagé que les 17 ODD et leurs indicateurs occupent une place centrale dans l'information, le suivi et l'établissement de comptes rendus de la Décennie des Nations Unies. Et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, la restauration des écosystèmes occupe une position unique, car elle contribue à tous les principaux objectifs des ODD visant à éliminer la pauvreté, préserver la biodiversité, lutter contre les changements climatiques et améliorer les moyens de subsistance à l'échelle mondiale. Deuxièmement, le calendrier des ODD s'étend jusqu'en 2030, tout comme celui de la Décennie des Nations Unies. Les cibles des ODD faisant spécifiquement référence à la restauration des écosystèmes et étant directement liées aux activités de la Décennie des Nations Unies sont comprises, sans toutefois s'y limiter, dans l'ODD 6 – eau propre et assainissement, l'ODD 14 – vie aquatique, et l'ODD 15 – vie terrestre. Citons par exemple : la cible 6.6 sur la protection et la restauration des montagnes, des forêts, des zones humides, des rivières, des aquifères et des lacs ; la cible 14.2 relative à la gestion, la protection et la restauration durables des écosystèmes marins et côtiers ; la cible 14.4 relative au rétablissement des stocks de poissons ; la cible 15.1 sur la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce ; la cible 15.2 relative à la lutte contre la déforestation et la restauration des forêts dégradées ; et la cible 15.3 sur la restauration des sols dégradés et la neutralité en matière de dégradation des terres, conformément aux cibles et objectifs de la CNULCD.

60. Une évaluation conjointe des progrès réalisés par la Décennie des Nations Unies sera menée en 2025 et 2028 par les Bureaux de l'évaluation du PNUE et de la FAO. Ces évaluations seront présentées au Groupe chargé de la stratégie du PNUE et de la FAO (comprenant les directions de chaque entité) et seront rendues publiques.

